

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Centrale solaire au sol d'une puissance de 976,46 kWc sur la commune de Gouffern-en-Auge (61)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) péditionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ETS PIERRE THOMAS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Vincent THOMAS, Dirigeant de la société

RCS / SIRET

3	4	7	0	2	0	1	6	6	0	0	0	1	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement)	Installation photovoltaïque au sol d'une puissance de 976,46 kWc (de fait supérieure à 300 kWc et inférieure à 1 MW)
Installations d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc et inférieure à 1 MW	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol, pour une puissance de 976,46 kWc. L'emprise retenue se limite à la portion Nord-Est de la parcelle OC 0586, propriété d'ETS PIERRE THOMAS (via une société tiers) sur la commune de Gouffern-en-Auge. Cette parcelle est actuellement utilisée par l'entreprise dans le cadre de ses activités.

Gouffern-en-Auge, commune nouvelle créée en 2017, ne disposant pas de PLU, il convient pour tout projet d'aménagement situé dans la zone ici étudiée de se référer aux documents d'urbanisme de la commune déléguée de Silly-en-Gouffern, dans laquelle s'inscrit le projet. Selon le PLU de Silly-en-Gouffern (approuvé le 13/05/2013), la parcelle visée est concernée par un zonage Ux ("zone urbaine réservée aux activités artisanales, industrielles ou commerciales").

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de sa politique environnementale et financière, l'entreprise ETS PIERRE THOMAS souhaite s'équiper de panneaux photovoltaïques afin de réduire sa consommation d'électricité provenant du réseau EDF. La centrale solaire sera propriété de l'entreprise dès sa mise en service.

La capacité totale du projet est de 976,46 kWc. La production d'électricité sera autoconsommée à 100%, et permettra ainsi de couvrir 19% des besoins énergétiques totaux de l'entreprise. Les modules implantés sur site, au nombre de 2411, seront de type DMEGC DM405M10-B54HSW 405Wc, caractérisés par une garantie de performance de 25 ans à 84,8% de performance initiale, et par un taux de recyclabilité de 94%. Les panneaux seront implantés sur une surface totale de 4330 m².

Pour assurer l'autoconsommation de l'énergie produite par la centrale, celle-ci se devait d'être à proximité immédiate du site industriel PIERRE THOMAS. Le choix s'est porté sur l'installation de panneaux photovoltaïques au sol plutôt qu'en toiture ou sur ombrières pour les raisons suivantes :

- La possibilité d'implanter des panneaux photovoltaïques en toiture a été écartée à cause de l'ampleur des travaux de renfort de charpente qu'elle aurait nécessités ;
- Les surfaces de parkings pouvant accueillir des ombrières sont trop faibles pour y envisager un projet photovoltaïque.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée de la phase travaux est estimée à 4 mois, avec un démarrage prévu pour mars 2023.

Aucune fondation ne sera à réaliser : les panneaux seront lestés (solution technique retenue à date : solution AVASCO lestée en sans massif de fondation, avec lestage béton 21kg maximum par plot). Des longrines en béton seront ainsi utilisées pour maintenir les supports des panneaux sur les lestes, et l'ensemble sera installé au sol sur du géotextile perméable recouvert de gravier. La topographie est par ailleurs suffisamment plane pour ne pas nécessiter de travaux de terrassement (la solution AVASCO permettant d'installer des panneaux PV sur une pente pouvant aller jusqu'à 10%).

Un local technique sera créé au Sud de la centrale photovoltaïque, à côté du poste de livraison ENEDIS existant.

Un portail sera ajouté sur la clôture existante, restreignant ainsi l'accès à la centrale aux seules personnes autorisées.

Aucune voirie spécifique au projet ne sera créée (l'accès à la centrale se fera par le Nord et par l'entrée Est du site), et aucun éclairage supplémentaire ne sera installé.

Enfin, le nombre d'engins nécessaires à l'installation de la centrale PV sera limité, dans la mesure où les lestes et panneaux seront installés sans utilisation d'engins.

En définitive, les travaux comprendront donc : le creusement de la tranchée pour l'enfouissement des câbles entre la centrale et le local technique, la mise en place du géotextile, le montage des lestes ainsi que des modules PV, le câblage des onduleurs et des modules PV, la construction du local technique et le raccordement des PV à celui-ci, l'installation du portail, et la mise en service effective.

Un élagage des arbres pourra également être réalisé si nécessaire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En dehors des opérations de maintenance et de nettoyage des PV, la centrale solaire n'accueillera aucune activité particulière. De même, la végétation présente sous les panneaux ne nécessitera aucun entretien, dans la mesure où l'ensemble de la surface du projet sera recouvert de géotextile.

De plus, pour rappel, le site étant clôturé et l'installation d'un portail étant prévue, l'accès à la centrale PV sera restreint aux personnes autorisées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'un permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Puissance PV installés	976,46 kWc
Surfaces PV installés	4330,23m ²
Nombre de modules	2411
Hauteur maximum atteinte	30 à 50 cm
Autoconsommation	100%
Taux de recyclage des modules PV	94%

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ETS PIERRE THOMAS
Rue de l'Eglise
61310 GOUFFERN-EN-AUGE

Parcelle OC 0586

Coordonnées géographiques¹ Long. 00° 06' 80" 51 Lat. 48° 75' 46" 35

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

L'établissement ETS PIERRE THOMAS est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à Déclaration au titre des rubriques n° 1511-3, 1532-2 et 2925 de la nomenclature ICPE, conformément au récépissé de déclaration d'antériorité du 27/12/2011.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entre dans le périmètre d'aucune ZNIEFF. Les sites les plus proches du projet sont la ZNIEFF de type II "Forêt de petite et grande Gouffern" à 41 m au Nord, et la ZNIEFF de type I "Les Croix", à 2,4 km au Sud-Ouest de la limite d'emprise des panneaux photovoltaïques.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise des panneaux photovoltaïques n'est couverte par aucun de ces sites. Le site le plus proche est celui du Parc Naturel Régional "Normandie-Maine", à environ 8,6 km au Sud-Ouest.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Gouffern-en-Auge est couverte par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Orne. Ce document concernant l'ensemble du réseau routier départemental a été approuvé par le Conseil Départemental de l'Orne le 1er décembre 2017.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'emprise n'est couverte par aucun périmètre de ce type. Le site le plus proche est le site "Château (Le Boug-Saint-Léonard)" (architecture domestique), classé au registre des monuments historiques par arrêté du 25/02/1942, localisé à 2,7 km au Nord-Est de l'emprise.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet est située en dehors de toute zone humide d'importance internationale (site RAMSAR) et de toute zone humide identifiée comme telle par la DREAL de Normandie.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune déléguée de Silly-en-Gouffern est couverte par le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) du bassin de l'Orne Amont. Selon la carte des aléas inondation sur la commune fournie par ce PPRi, la zone d'emprise des panneaux est située en dehors de toute zone à risque d'inondation. La commune ne dispose d'aucun PPRT. Le PPRi qui s'applique sur la commune a été approuvé le 14/02/2012.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la base de données du site Géorisques, la commune de Gouffern-en-Auge ne compte aucun site pollué ou ancien site industriel.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet est située dans la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) des nappes et bassins du Bajo-Bathonien. Il n'est toutefois prévu aucun prélèvement ou modification de l'écoulement des eaux pluviales dans le cadre du projet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet est située à 105 m au Nord du site Natura 2000 "Haute Vallée de l'Orne et affluents" (identifiant : FR2500099), et à 600 m à l'Ouest du site Natura 2000 "Bocages et Vergers du Sud Pays d'Auge" (identifiant : FR2502014). Un formulaire de pré-évaluation des incidences Natura 2000 est annexé.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche du projet est le "Vieux Manoir de la Tour des Anglais et abords", situé sur la commune de Aunou-le-Faucon, à 3,4 km au Sud-Ouest. L'immeuble classé au registre des monuments historiques le plus proche est le site "Château (Le Boug-Saint-Léonard)", classé par arrêté du 25/02/1942, et localisé à 2,7km au Nord-Est de l'emprise.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation nécessitera l'utilisation de la ressource en eau lors du nettoyage des panneaux. La fréquence de ce nettoyage est définie au cas par cas suite aux préconisations établies lors la maintenance annuelle. Les volumes sont de l'ordre de 0,1 litre par m ² environ 1 fois par an soit 433 litres pour les 4330,23m ² de panneaux. Pendant les travaux, la consommation en eau sera limitée aux usages sanitaires soit quelques m ³ .
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de fondations (les panneaux seront lestés). Aucun drainage ni aucune modification des masses d'eau souterraines n'est prévu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les panneaux seront stabilisés au moyen de lestes, ce qui évite tous travaux de fondations. Dans ces conditions, aucune excavation ou mouvement de terre ne sera nécessaire. Les fouilles réalisées pour l'enfouissement des câbles seront de faible ampleur et comblées avec les matériaux excavés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La topographie actuelle est relativement plane. La réalisation du projet ne nécessitera pas l'apport de matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les principaux impacts du projet sur la biodiversité seront : le dérangement occasionné en phase travaux (présence humaine, nuisances sonores) ; la dénaturation de l'habitat récepteur (inhibition de la strate herbacée dû au géotextile) ; la fréquentation humaine et de véhicules accrue lors de la phase travaux et des opérations de maintenance. L'impact résiduel du projet est jugé faible. Un pré-diagnostic naturaliste est joint en annexe.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le formulaire d'incidences Natura 2000 est joint en annexe. La dénaturation du milieu prairie mésique (code EUNIS : E2) pourrait perturber le transit de certaines espèces et notamment les taxons à faible mobilité. Néanmoins, cet habitat est fortement représenté au niveau local, les espèces pourront aisément se reporter sur les prairies alentours. Aucune espèce à enjeu écologique notable n'a été observée ou n'est attendue sur site. Aucune espèce, ni d'habitat d'intérêts européens n'est partagé entre la zone d'études et les sites Natura 2000 à proximité. Le projet n'aura pas d'influence notable sur le réseau Natura 2000 aux échelles locales comme internationales.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne s'inscrit dans aucun site réglementé (ZNIEFF, ZICO, etc.).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'espace consommé pour la mise en place de la centrale photovoltaïque se limite à un espace de prairie, d'ores et déjà utilisé en interne par l'entreprise ETS PIERRE THOMAS dans le cadre de ses activités.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le recensement des PPRT de l'Orne réalisé par la DREAL, la commune n'est concernée par aucun PPRT. Il convient toutefois de rappeler que la centrale PV est prévue à proximité de l'ICPE ETS Pierre Thomas. On note en outre deux autres ICPE à proximité : "GAEC DE GOUFFERN" à 830 m au Nord-Ouest, et "EARL DE MEGUILLAUME", à 848 m à l'Est. Enfin, le site Géorisques signale que la commune est concernée par le risque de transport de matières dangereuses (canalisation de gaz naturel à 3,3 km au Nord-Est du projet), et de rupture de barrage (aucun plan de zonage du risque disponible).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRi applicable sur Silly-en-Gouffern ne couvre pas la zone d'emprise des panneaux. Cependant, d'après le site Géorisques, la zone du projet est concernée par : - Une exposition modérée au risque de gonflement d'argiles ; - Une exposition faible au risque de séisme ; - Une exposition faible au radon.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Concernant les effets des champs électriques et électromagnétiques engendrés par les installations photovoltaïques, ceux-ci sont jugés comme faibles. En effet, la zone avec les modules photovoltaïques et les onduleurs (situés dans des caissons métalliques) sera délimitée par une clôture interdisant l'accès et l'approche aux personnes non autorisées. L'accès au poste de transformation sera également limité aux personnes autorisées.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'impact sur le trafic des axes principaux du secteur sera temporaire et de faible ampleur au cours de la phase travaux (circulation de camions supplémentaires en vue du transport des modules photovoltaïques et des matériaux annexes). Pas d'augmentation notable du trafic en phase exploitation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux : nuisances sonores temporaires et limitées (véhicules de chantiers). En phase exploitation : éléments (onduleur et transformateur) susceptibles d'émettre des nuisances très localisées et uniquement en journée lors du fonctionnement de la centrale ; émission ponctuelles lors des interventions de maintenance. L'emprise est située en dehors du tampon (100m) de protection contre le bruit émis par la RD 926, établi par l'arrêté du 24/10/2011.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune nuisance olfactive prévue dans le cadre du projet.</p> <p>Aucune nuisance olfactive notée sur site.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les panneaux photovoltaïques seront lestés. Aucune source de vibrations significatives n'est prévue en phase travaux.</p> <p>En phase exploitation, une centrale photovoltaïque n'est pas source de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune source d'émissions lumineuses supplémentaire n'est prévue.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, il n'est prévu du remaniement de terre que pour réaliser les tranchées. Des émissions de poussières sont donc possibles, mais seront très faibles, temporaires et circonscrites au chantier.</p> <p>En phase exploitation, le projet ne sera à l'origine d'aucun rejet atmosphérique.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les déchets générés seront majoritairement non dangereux (emballages). Les déchets seront produits en petites quantités et maîtrisés par la mise en place d'un SOSED (Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Élimination des Déchets de chantier). En phase exploitation, la production de déchets sera faible (limitée en général au changement de pièces défectueuses). La phase la plus critique est celle du démantèlement de l'installation en fin d'exploitation, mais les panneaux choisis sont recyclables à 94%.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet : - N'est située dans le périmètre d'aucun site classé ou inscrit, monument historique, ou périmètre de protection de monument historique ; - N'est couverte par aucune Zone de Présomption de Prescription Archéologique ; - N'est située dans ou à proximité d'aucun site patrimonial remarquable ; - Est visible depuis l'habitation à l'Est, les bâtiments et parking au Nord (espaces privés), et faiblement depuis la Route de Béchet (espace public).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle est actuellement utilisée en interne par l'entreprise ETS PIERRE THOMAS dans le cadre de ses activités.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La centrale photovoltaïque est prévue sur une surface enherbée actuellement non aménagée et utilisée en interne par l'entreprise dans le cadre de ses activités. Cette parcelle est enclavée entre deux sites industriels, une habitation et des terres agricoles.

Les principales incidences du projet sur l'environnement sont liées aux travaux d'installation des panneaux. Cependant, au regard des caractéristiques du site, aucun terrassement ne sera nécessaire. Le nombre d'engins utilisés sera également très réduit, et aucune grue ne sera requise (lestes installés à la main). Cette solution de lestage permet en outre de ne pas réaliser de fondations.

Les panneaux pourront être visibles depuis l'espace public, ponctuellement le long de la RD926. La distance et les espaces boisés qui longent cette voirie limitent fortement la visibilité du projet. Les panneaux photovoltaïques seront également visibles depuis l'habitation située à l'Est. La vue sera de côté, n'engendrant aucun éblouissement. En outre, la plantation d'une haie est prévue à l'automne 2023. Un broyage ras et intégral de la végétation située sur l'emprise immédiate sera réalisé en amont du démarrage de chantier afin de rendre la parcelle inattractive pour la faune.

Enfin, ce projet est réalisé en concertation avec EDF ENR, entreprise certifiée ISO 14001 qui s'attache à réduire les nuisances de chantier (tri des déchets, gestion des éventuelles pollutions).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'engendrera pas d'impacts significatifs sur l'environnement. La production d'énergie renouvelable permettra en outre une autoproduction d'électricité pour les besoins du site ETS PIERRE THOMAS et contribuera de ce fait à améliorer son bilan carbone.

Dès lors, au vu de la nature du projet et de l'absence d'effets négatifs notables sur l'environnement, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Pré-diagnostic naturaliste Annexe 8 - Formulaire d'incidences Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Gouffern en Auge

le,

27/1/2023

Signature


P. THOMAS

ETS PIERRE THOMAS
SAS au Capital de 550 000 euros
Silly en Gouffern - 61310 Gouffern en Auge
Tél. 02 33 39 84 00
Siret 347 020 166 00018

